



MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

NUMERO DE PUBLICATION : 1006767A5

NUMERO DE DEPOT : 09200140

Classif. Internat. : B60R

Date de délivrance le : 06 Décembre 1994

**Le Ministre des Affaires Economiques,**

Vu la Convention de Paris du 20 Mars 1883 pour la Protection de la propriété industrielle;

Vu la loi du 28 Mars 1984 sur les brevets d'invention, notamment l'article 22;

Vu l'arrêté royal du 2 Décembre 1986 relatif à la demande, à la délivrance et au maintien en vigueur des brevets d'invention, notamment l'article 28;

Vu le procès verbal dressé le 11 Février 1992 à 15H35 à l'Office de la Propriété Industrielle

**ARRETE :**

ARTICLE 1.- Il est délivré à : LEWIS Bernard; KUNY Punch Stanford  
Second Avenue 45A, Illivo, SANDTON, TRANSVAAL PROVINCE (AFRIQUE DU SUD); Princess Alice  
Avenue 22, GLENWOOD, NATAL PROVINCE (AFRIQUE DU SUD)

représenté(e)(s) par : DE PALMENAER Roger, BUREAU VANDER HAEGHEN, Rue Colonel Bourg  
108A,- B 1040 BRUXELLES.

un brevet d'invention d'une durée de 20 ans, sous réserve du paiement des taxes  
annuelles, pour : ACCESSOIRE POUR VEHICULE.

INVENTEUR(S) : Kuny Lawrence Ian, Princess Alice Avenue 22, Glenwood, Natal Province  
(ZA)

PRIORITE(S) 12.02.91 ZA ZAA 911039 12.02.91 ZA ZAA 911040

ARTICLE 2.- Ce brevet est délivré sans examen préalable de la brevetabilité  
de l'invention, sans garantie du mérite de l'invention ou de l'exactitude de  
la description de celle-ci et aux risques et périls du(des) demandeurs(s).

Bruxelles, le 06 Décembre 1994  
PAR DELEGATION SPECIALE :

WUYTS L.  
Directeur

### **Accessoire pour véhicule**

Cette invention concerne un accessoire à utiliser avec un rétroviseur de véhicule. En particulier, l'invention concerne un accessoire pouvant améliorer l'efficacité d'un rétroviseur de véhicule.

- 5 La plupart des rétroviseurs de véhicule, qu'ils soient des rétroviseurs de véhicule intérieurs ou extérieurs, présentent le problème que bien qu'ils puissent fournir une vue arrière générale aux conducteurs du véhicule, il reste toujours à l'arrière d'un véhicule des zones qui ne sont pas visibles par le conducteur à partir de ces rétroviseurs de véhicule, ces zones étant habituellement appelées "angles morts".
- 10 Ces angles morts comprennent habituellement une région adjacente au véhicule et à peu près dans le plan de son extrémité arrière, et il est très dangereux de ne pas être conscient de la présence de véhicules dans cette région, particulièrement lorsque le conducteur d'un véhicule décide de passer de la bande de circulation sur laquelle il roule à une autre.
- 15 Pour réduire ce problème, certains fabricants de véhicules ont proposé des rétroviseurs de véhicule possédant une surface de miroir convexe plutôt que la surface habituellement en substance plane, des miroirs possédant une surface convexe fournissant un angle de vision plus large et couvrant au moins certains
- 20 des angles morts associés avec les miroirs conventionnels. Les rétroviseurs de véhicule possédant une surface convexe présentent cependant le désavantage qu'ils ne donnent pas une indication précise de la distance d'un véhicule se trouvant derrière un autre et, en tant que tel, le recours à ces rétroviseurs de véhicule ne s'est pas avéré sûr.
- 25 Le problème ci-dessus, associé aux rétroviseurs de véhicule connus, a également

été réduit en proposant un accessoire pouvant être utilisé avec un rétroviseur de véhicule, qui comprend un miroir auxiliaire possédant une surface de miroir courbée de manière convexe, qui est attachée directement à la surface de miroir d'un rétroviseur de véhicule, le miroir auxiliaire, lorsqu'il est ainsi fixé, fournissant  
5 une vision arrière pour un conducteur de véhicule, et ce en particulier dans la région des angles morts mentionnés plus haut. Bien que le recours à ce miroir auxiliaire se soit avéré bénéfique, le recours à ce miroir présente le désavantage qu'il couvre une partie importante de la surface de miroir du rétroviseur de véhicule principal, et, en tant que tel, le miroir auxiliaire doit rester relativement  
10 petit de manière à ne pas influencer négativement l'utilisation du rétroviseur de véhicule principal. Etant relativement petit, le miroir auxiliaire n'est pas totalement efficace, car l'attention du conducteur du véhicule n'est pas facilement attirée sur un véhicule se trouvant dans l'angle de vision du miroir auxiliaire, et il faut une décision consciente du conducteur pour qu'il regarde dans le miroir auxiliaire et  
15 remarque les véhicules se trouvant dans son angle de vision. Cela étant, il arrive souvent qu'un conducteur "ignore" son rétroviseur auxiliaire de véhicule et la raison d'être du rétroviseur auxiliaire de véhicule est donc négligée.

Un autre désavantage associé avec les rétroviseurs auxiliaires de véhicule connus  
20 est que leur angle de vision ne peut pas être réglé et, comme tels, ils ne peuvent toujours couvrir exactement l'angle mort à l'arrière d'un véhicule qui intéresse le conducteur de ce véhicule en particulier.

Pour ces raisons, un objet de cette invention est de fournir un accessoire à utiliser  
25 avec un rétroviseur de véhicule, les désavantages associés avec les accessoires connus de ce type y étant au moins partiellement réduits.

L'invention propose un accessoire à utiliser avec un rétroviseur de véhicule, qui comprend un corps de miroir comprenant un miroir et un support sur lequel le  
30 corps de miroir est fixé de manière réglable, le support possédant un dispositif de fixation destiné à fixer le support à un rétroviseur de véhicule, le dispositif de fixation étant écarté du corps de miroir dans une configuration dans laquelle le corps de miroir, lorsque le dispositif de fixation est fixé à un rétroviseur de véhicule dans une position prédéterminée, sera au moins partiellement décalé par  
35 rapport à la surface de miroir du rétroviseur de véhicule.

L'expression "décalé par rapport à la surface de miroir du rétroviseur de véhicule" signifie que dans la configuration opérative de l'accessoire attaché à un rétroviseur de véhicule, le corps de miroir ne recouvre pas entièrement la surface de miroir du rétroviseur de véhicule, au moins une partie du dit corps de miroir étant ainsi disposée dans une région effectivement adjacente à la surface de miroir du rétroviseur de véhicule et ne recouvrant d'aucune manière ladite surface de miroir du rétroviseur de véhicule.

Le miroir du corps de miroir de l'accessoire selon l'invention peut définir une surface de miroir convexe, cette surface de miroir convexe élargissant efficacement l'angle de vision pouvant être fourni par le miroir du corps de miroir.

Le corps de miroir et le support peuvent être fixés l'un à l'autre de manière réglable par des dispositifs complémentaires d'accrochage, sous la forme de dispositifs complémentaires à bille et douille. De préférence, le dispositif à bille et douille peut être défini par le corps de miroir et le dispositif à douille défini par le support.

Le dispositif de fixation du support peut définir une surface de fixation qui peut être attachée à une surface de support opposée fournie par un rétroviseur de véhicule. Ladite surface de fixation du dispositif de fixation peut en particulier être fixée à une surface opposée de support fournie par un rétroviseur en collant la surface de fixation à la surface de support au moyen d'une bande adhésive à double face. De plus, la surface de fixation du dispositif de fixation peut être profilée de manière à être complémentaire du profil de la surface du support fournie par le rétroviseur auquel il peut être accroché.

De plus, selon l'invention, le support peut être un élément en une seule pièce comprenant son dispositif de fixation, le dispositif de fixation définissant une surface de fixation qui est adaptée pour accrocher la surface de miroir d'un rétroviseur de véhicule au voisinage de la bordure de ladite surface de miroir.

Selon un autre mode de réalisation de l'invention, le support peut comprendre une première pièce à laquelle le corps de miroir est attaché, et une seconde pièce comprenant le dispositif de fixation, les deux pièces étant accrochées l'une à

l'autre de manière amovible. Comme telle, la première pièce peut comprendre un bras allongé qui permet de décaler complètement le corps de miroir par rapport à la surface de miroir d'un rétroviseur de véhicule auquel la seconde pièce peut être accrochée.

5

Le dispositif de fixation de ladite seconde pièce peut être adapté à être fixé à l'arrière d'un rétroviseur intérieur de véhicule avec lequel ce mode de réalisation particulier de l'accessoire est destiné à être utilisé.

- 10 En outre, la seconde pièce peut définir une fente dans laquelle un dispositif d'accrochage de la première pièce peut être inséré de manière amovible en vue de l'accrochage des deux pièces. De plus, le dispositif de fixation de la seconde pièce peut posséder deux surfaces de fixation de profils différents permettant la fixation à deux surfaces de support opposées différemment profilées prévues à  
15 cet effet sur un rétroviseur de véhicule.

- D'autres caractéristiques de l'accessoire selon cette invention, y compris le mode d'utilisation de l'accessoire selon l'invention et les bénéfices apportés par l'accessoire selon l'invention sont décrits en plus de détails ci-dessous, en  
20 référence à deux exemples de l'invention, illustrés par les dessins schématiques d'accompagnement. Dans les dessins:

- la figure 1 représente une vue frontale d'un premier mode de réalisation d'un accessoire destiné à être utilisé avec un rétroviseur; conformément à l'invention;  
25

la figure 2 représente une figure latérale en coupe de l'accessoire de la figure 1;

- la figure 3 représente l'accessoire de la figure 1 dans une configuration opérative de celui-ci par rapport à un rétroviseur de véhicule;  
30

la figure 4 représente une vue frontale du corps de miroir d'un second mode de réalisation d'un accessoire destiné à l'utilisation avec un rétroviseur de véhicule, conformément à l'invention;

- 35 la figure 5 représente une vue latérale en section transversale du corps de miroir

de la figure 4;

la figure 6 représente une vue frontale d'une première pièce d'un support du dit second mode de réalisation d'un accessoire, conformément à l'invention;

5

la figure 7 représente une vue latérale en coupe de la pièce de la figure 6;

la figure 8 représente une vue frontale d'une seconde pièce du support du dit second mode de réalisation d'un accessoire selon l'invention;

10 la figure 9 représente une vue latérale de la seconde pièce de la figure 8 et;

la figure 10 représente le second mode de réalisation d'un accessoire selon l'invention, dans sa configuration opérative par rapport à un rétroviseur intérieur de véhicule.

15

Si l'on se réfère tout d'abord aux figures 1 et 3 des dessins, un premier mode de réalisation d'un accessoire à utiliser avec un rétroviseur de véhicule, conformément à l'invention, est globalement désigné sous la référence numérique 10. L'accessoire 10 comprend un corps de miroir 12 comprenant un miroir 14, 20 le corps de miroir 12 et le miroir 14 étant des éléments moulés en un matériau plastique synthétique approprié ou similaire, le miroir 14 étant doté d'une surface de miroir appropriée, de manière classique. Dans la configuration représentée, le miroir 14 est fixé dans un dispositif en creux prévu à cet effet dans le corps de miroir 12, le miroir 14 étant fixé par un adhésif approprié ou similaire. En outre, 25 le miroir 14 définit comme représenté une surface de miroir courbée de manière convexe.

L'accessoire 10 comprend en outre un support 16 qui supporte le corps de miroir 12 dans une configuration dans laquelle la position du corps 12 par rapport au support 16 est réglable. En particulier, le corps de miroir 12 définit un dispositif d'accrochage 18 en forme de bille, accroché dans un dispositif complémentaire 20 en forme de douille du support 16, ces dispositifs 18 et 20 fournissant le degré voulu de réglage du corps de miroir 12 par rapport au support 16. Pour plus de détail sur cet aspect de l'invention, on se référera plus loin.

35

Le support 16 définit en outre un dispositif de fixation 22, le dispositif 22 définissant une surface de fixation 23 en substance plane, à laquelle est fixée une bande adhésive à double face de miroir 24, la bande adhésive à double face 24 permettant de fixer le support 16 et donc la totalité de l'accessoire 10 à une surface de support fournie par un rétroviseur de véhicule, comme décrit ci-dessous.

Tel qu'il ressort en particulier de la figure 2 des dessins, la surface de fixation 23 du dispositif de fixation 22 est orientée en substance dans la direction opposée à la surface de miroir 14, le périmètre extérieur du dispositif de fixation 22 tombant à l'intérieur du périmètre extérieur du corps 12. Cela garantit que le dispositif 10 reste une unité relativement compacte, car on a en particulier prévu que les dispositifs complémentaires d'accrochage, respectivement 18 et 20, peuvent être formés de manière à augmenter encore la compacité du dispositif 10 en minimisant de manière efficace la distance entre le miroir 14 et le dispositif de fixation 22.

L'accessoire 10 convient particulièrement bien pour une utilisation avec les rétroviseurs de véhicule latéraux extérieurs de véhicules à moteur, un rétroviseur latéral typique d'un véhicule à moteur étant illustré en figure 3 et désigné globalement sous la référence numérique 30. Le rétroviseur 30 de véhicule comprend un dispositif de montage 32 grâce auquel le rétroviseur 30 est monté sur la carrosserie d'un véhicule, le dispositif de montage 32 débordant d'un corps de soutien 34 de rétroviseur, dans lequel un miroir en substance plan 36 est positionné de manière réglable. La configuration générale d'un rétroviseur de véhicule du type décrit, ainsi que ses différents types, est bien connue et pour cette raison n'est pas décrite ici en plus de détails. Dans la configuration opérative de l'accessoire 10, le dispositif de fixation 22 de ce dernier est collé sur la surface de miroir 38 du miroir 36, au voisinage d'un coin de celui-ci, le dispositif de fixation étant collé au miroir 36 au moyen de la bande adhésive à double face 24 qui est fixée sur ce dispositif.

Lorsque fixé au miroir 36 à l'emplacement représenté, il est évident qu'au moins une partie du corps de miroir 12 de l'accessoire 10 est décalée par rapport à la surface de miroir 38 du miroir 36, cette position décalée du corps de miroir 12

garantissant qu'une partie minimale du miroir 36 est recouverte par le corps de miroir 12, ce qui à son tour garantit que l'utilisation du rétroviseur latéral 30 n'est pas inutilement affectée par l'installation de l'accessoire 10. Ainsi qu'il ressort de la figure 3 des dessins, l'emplacement du dispositif de fixation 22 par rapport au corps de miroir 12 et donc l'emplacement du dispositif à bille 18 est décalé d'une position centrale entre les côtés opposés du corps de miroir 12, ce qui garantit que le degré de décalage du miroir 12 soit efficacement augmenté.

Par ajustement du corps de miroir 12 par rapport au support 16, lorsqu'il est fixé au rétroviseur 30 du véhicule, le miroir 14 peut être orienté pour couvrir tout angle de vision voulu vers l'arrière du véhicule sur lequel l'accessoire 10 est monté, ce qui permet au miroir 14 de couvrir efficacement l'angle mort intéressant particulièrement un conducteur de véhicule.

Du fait de la position décalée du miroir 12 par rapport au miroir 36 du rétroviseur 30 du véhicule, la dimension du corps de miroir 12 peut être relativement grande, ce qui garantit que l'accessoire 10 puisse être efficacement utilisé sans affecter inutilement l'utilisation du rétroviseur 30. En particulier, la dimension du corps de miroir 12 est telle que lorsqu'un conducteur conduit le véhicule, tout véhicule situé dans son angle de vision lui sera clairement visible, de sorte que l'attention du conducteur du véhicule sera ainsi attirée de la même manière que les véhicules visibles dans le miroir 36 du rétroviseur 30 du véhicule attirent l'attention du conducteur. Il est clair que la dimension efficace du corps de miroir 12 et du miroir 14 en tant que tel est telle que l'efficacité de l'accessoire 10 est maximisée, tandis que l'utilisation du rétroviseur 30 n'est pas inutilement affectée.

On comprendra que l'emplacement exact de l'accessoire par rapport à un rétroviseur de véhicule est réglable, ce qui garantit que les souhaits particuliers d'un conducteur de véhicule peuvent être satisfaits.

Si l'on se réfère maintenant aux figures 4 à 10 des dessins, un second mode de réalisation d'un accessoire à utiliser avec un rétroviseur de véhicule et conforme à l'invention comprend globalement un corps de miroir 50 comprenant un miroir 52. Le miroir 52 définit à nouveau une surface convexe de miroir 54, avec un

dispositif d'accrochage du type à bille 56 s'étendant opérativement vers l'arrière à partir de la pièce du corps de miroir 50 dans laquelle le miroir 52 est placé. La configuration du corps de miroir 50, comprenant le miroir 52 et le dispositif 56 est essentiellement équivalente au corps de miroir 12 auquel on a fait référence à propos des figures 1, 2 et 3, et n'est donc pas décrit ici en plus de détails. Le second mode de réalisation de l'accessoire selon l'invention comprend en outre un support qui comprend une première pièce 58 incorporant un bras allongé s'étendant à partir d'un dispositif du type à douille 60 complémentaire du dispositif du type à bille 56 du corps de miroir 50. Le corps de miroir 50 est fixé de manière réglable à la pièce 58 par accrochage des dispositifs complémentaires 56 et 60.

Ledit support comprend en outre une seconde pièce 62 qui définit une fente allongée 64 le long de la longueur de ce support, la partie d'extrémité 66 de la première pièce 78 pouvant être insérée à glissement dans la fente 64 en vue de l'accrochage efficace de la première pièce 58 à la seconde pièce 62. En particulier, la partie d'extrémité 66 de la première pièce 58 possède deux fentes 68 qui y sont formées à proximité de ses côtés opposés, ces fentes 68 conférant à la partie d'extrémité 66 un degré de souplesse élastique qui permettra aux dispositifs 70 de traverser la fente 64, qui à son tour fournit l'accrochage mécanique entre des pièces 58 et 62. Ce mode d'accrochage empêchera que la pièce 58 soit extraite de la pièce 62 sans manipulation appropriée des dispositifs 70. Le mode d'accrochage de la première pièce 58 sur la seconde pièce 62 apparaît clairement dans les dessins et n'est donc pas décrit ici en plus de détails.

Comme il ressort en particulier de la figure 8 des dessins, la seconde pièce 62 définit deux surfaces de fixation opposées, respectivement 72 et 74, la surface 72 étant dotée d'un profil courbe, tandis que la surface 74 est en substance plane. Chacune de ces surfaces 72 ou 74 peut donc être dotée d'une bande d'adhésif double face pour coller la pièce 62 sur la surface arrière d'un rétroviseur intérieur de véhicule, la surface particulière 72 ou 74 utilisée à cet effet étant définie par le profil arrière défini par le côté opératif arrière d'un rétroviseur de véhicule auquel la pièce 62 doit être fixée.

Ainsi qu'il résulte de ce qui précède, le second mode de réalisation de l'accessoire

de l'invention, tel que décrit plus haut, est particulièrement destiné à une utilisation sur un rétroviseur intérieur de véhicule, un tel rétroviseur étant globalement représenté sous la référence numérique 80 en figure 10 des dessins. En utilisation, la seconde pièce 62 de l'accessoire sera fixée sur le côté opératif

5 arrière du rétroviseur de manière à ce que le bras de la première pièce 58 s'étende vers l'extérieur du rétroviseur de véhicule 80, sa partie d'extrémité 66 étant accrochée dans la fente 64 de la pièce 62. Dans cette configuration, et lorsque le corps de miroir 50 est attaché à la première pièce 58, le corps de miroir 50 sera disposé en position adjacente au rétroviseur 80 du véhicule et on assure

10 ainsi que l'accessoire comprenant le corps de miroir 50 n'interférera d'aucune manière avec l'utilisation du rétroviseur intérieur 80 du véhicule. Egalement, la position du corps de miroir 50 pouvant être réglée par rapport à la première pièce 58 formant partie du support de l'accessoire, l'angle de vision du miroir 52 peut être réglé soit pour recouvrir un angle mort à l'arrière d'un véhicule dans lequel

15 le rétroviseur intérieur de véhicule est monté ou, en variante, couvrir éventuellement l'arrière intérieur du véhicule, ce qui permettra au conducteur du véhicule de surveiller par exemple des passagers situés à l'arrière du véhicule et qui, typiquement, peuvent être des enfants ou des bébés.

20 Des variantes de position du corps de miroir 50 par rapport à un rétroviseur intérieur de véhicule sont représentées en traits interrompus en figure 10, l'emplacement exact de l'accessoire pouvant ainsi être modifié dans une grande mesure et étant déterminé par les exigences du conducteur du véhicule. On comprendra que le corps de miroir 50 de cet accessoire particulier peut facilement

25 être enlevé de son support lorsqu'il ne doit pas être utilisé par un conducteur de véhicule. En fixant plusieurs pièces 58 à l'arrière du rétroviseur intérieur du véhicule, la position du corps de miroir peut également être changée d'une pièce 58 à une autre.

30 En ce qui concerne l'accessoire 10 décrit ci-dessus, ce second mode de réalisation d'un accessoire selon l'invention n'interfère pas inutilement avec l'utilisation d'un rétroviseur de véhicule, ce mode de réalisation particulier de l'invention possédant l'avantage supplémentaire qu'il peut aider un conducteur à surveiller par exemple les mouvements d'enfants à l'arrière d'un véhicule sans

35 avoir à regarder derrière lui, et il est clair que ceci améliore la sécurité de la conduite.

De manière générale, on pense que le recours à l'accessoire selon l'invention augmentera grandement la sécurité de la conduite, en réduisant le risque d'accidents, et en particulier de ceux résultant de ce qu'un conducteur de véhicule ne soit pas conscient de la présence de véhicules dans les angles morts habituels associés aux rétroviseurs classiques de véhicule. Etant décalé par rapport à la surface de miroir des rétroviseurs de véhicule avec lequel l'accessoire est utilisé, l'angle de vision du rétroviseur de véhicule n'est également pas affecté inutilement, ce qui est un problème habituel associé avec les accessoires connus du type général, comme expliqué précédemment dans cette divulgation.

## Revendications

1. Accessoire à utiliser avec un rétroviseur de véhicule, lequel accessoire comprend un corps de miroir présentant un périmètre sensiblement rectangulaire et comprenant un miroir présentant une face convexe et un support auquel le corps de miroir est fixé de manière réglable, le support possédant un dispositif de fixation définissant une surface de fixation en vue de la fixation du support à la surface sensiblement plane d'un rétroviseur de véhicule, le dispositif de fixation présentant un périmètre extérieur situé suffisamment à l'intérieur du périmètre extérieur du corps de miroir et étant décalé par rapport à un emplacement central entre des côtés opposés du périmètre du corps de miroir de façon que ledit dispositif de fixation soit plus proche d'un des coins du corps de miroir que des autres coins de celui-ci et étant écarté à petite distance du corps de miroir.
2. Accessoire selon la revendication 1, caractérisé en ce que le corps de miroir et le support sont fixés de manière réglable l'un à l'autre par des dispositifs d'engagement complémentaires se présentant sous la forme de dispositifs complémentaires à bille et à douille.
3. Accessoire selon la revendication 2, caractérisé en ce que le dispositif à bille est défini par le corps de miroir et en ce que le dispositif à douille est défini par le support.
4. Accessoire selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la surface de fixation du dispositif de fixation peut être fixée à la surface sensiblement plane du rétroviseur de véhicule en collant la surface de fixation à ladite face à l'aide d'une bande adhésive à double face.

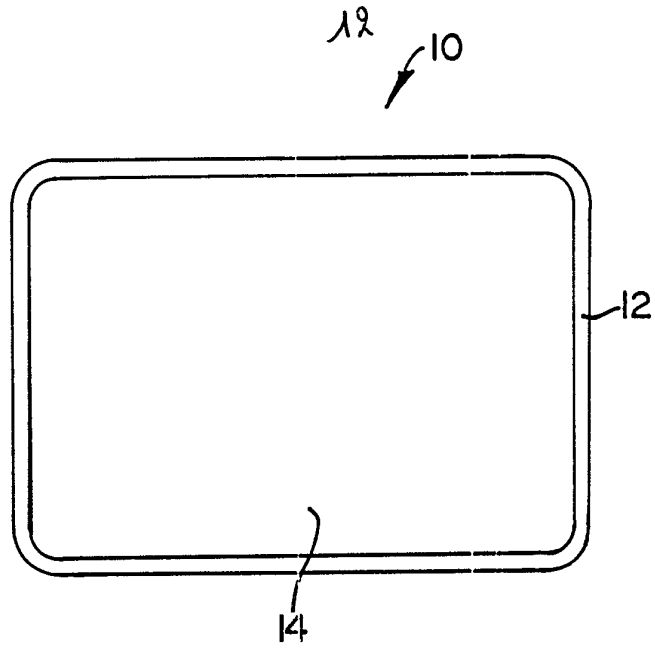


FIG 1

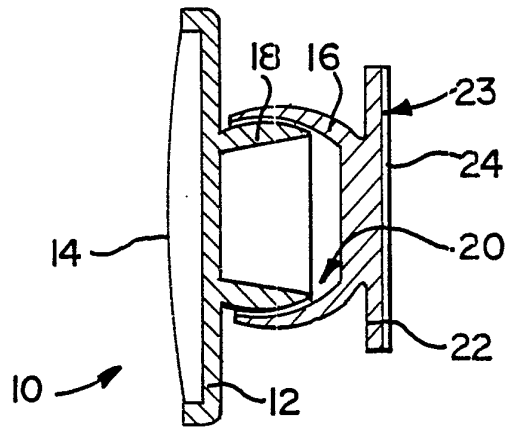


FIG 2

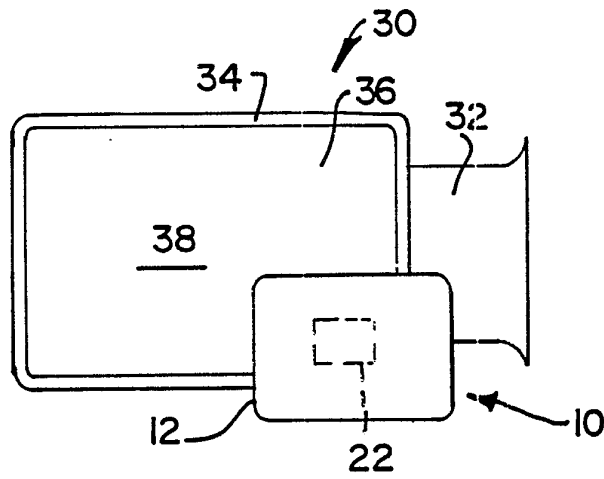


FIG 3

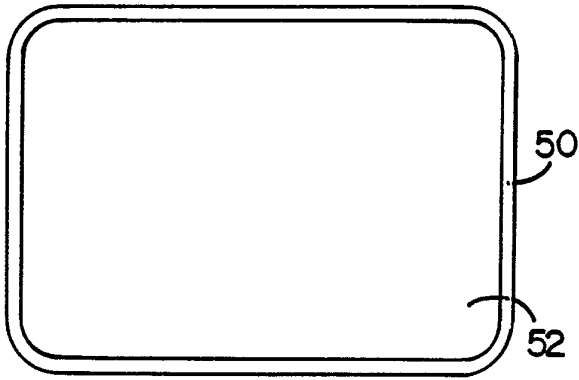


FIG 4

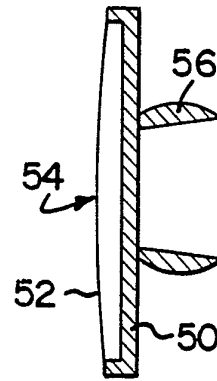


FIG 5

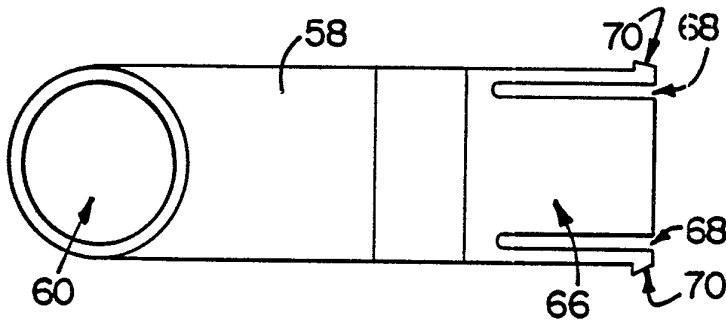


FIG 6

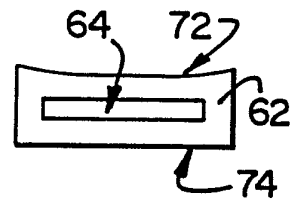


FIG 8

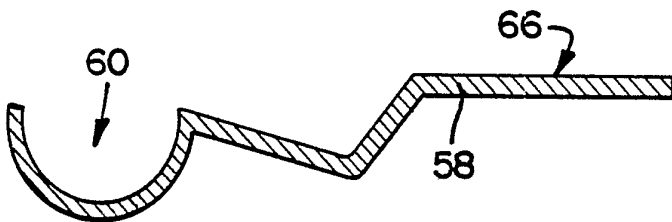


FIG 7

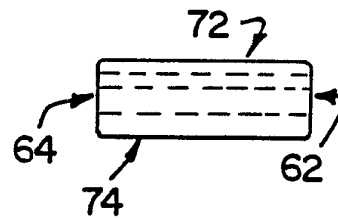


FIG 9

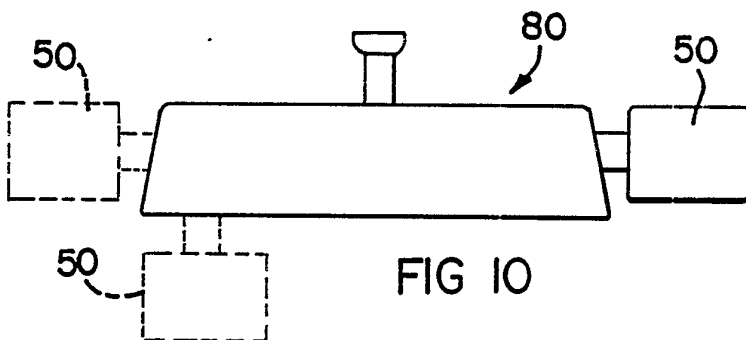


FIG 10



Office européen  
des brevets

**RAPPORT DE RECHERCHE**  
établi en vertu de l'article 21 § 1 et 2  
de la loi belge sur les brevets d'invention  
du 28 mars 1984

Numero de la demande  
nationale

BE 9200140  
BO 3691

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
X	GB-A-2 230 750 (METRO PRODUCTS)	1-3, 5, 10, 11	B60R1/08
A	* abrégé; figures 1-3 * ---	7, 12	
X	US-A-4 892 400 (BROOKES) * abrégé; figures 1-4 * ---	1-3, 10	
X	US-A-4 890 908 (CASEY) * abrégé; figures 1-4 * ---	1-3, 10	
X	EP-A-0 310 261 (BRITAX WINGARD LTD.) * abrégé; revendications 1-2; figures 1-3 * ---	1-3, 10	
X	US-A-4 906 088 (CASEY) * abrégé; figures 1-4 * ---	1-3, 10	
X	EP-A-0 407 638 (HU) * abrégé; figures 1-5 * ---	1-3	
X	WO-A-8 400 728 (VILLA-REAL) * abrégé; figures 1-36 * ---	1, 3	
A	US-A-2 413 894 (SORENSEN) * le document en entier * -----	1, 4	B60R
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
21 OCTOBRE 1993		SCHMAL R.	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ----- & : membre de la même famille, document correspondant	

1

EPO FORM 1503 03.82 (P048)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET BELGE NO.**

BE 9200140  
BO 3691

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

21/10/93

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
GB-A-2230750	31-10-90	Aucun	
US-A-4892400	09-01-90	AU-A- 3159789	26-04-90
US-A-4890908	02-01-90	CA-A- 1314745	23-03-93
EP-A-0310261	05-04-89	Aucun	
US-A-4906088	06-03-90	CA-A- 1317804	18-05-93
EP-A-0407638	16-01-91	AU-B- 620422 AU-A- 3824589	20-02-92 16-05-91
WO-A-8400728	01-03-84	EP-A- 0116539	29-08-84
US-A-2413894		Aucun	